



Après la naissance, le retour précoce à domicile



CLINIQUE
JULES VERNE
GROUPE **vyv**

Madame,

La durée de votre séjour en maternité est modulable et une sortie précoce peut-être envisagée avec un «relais à domicile» grâce à l'intervention d'une sage femme libérale à proximité de votre lieu d'habitation.

Qu'est-ce qu'une sortie précoce ?

C'est un retour à domicile :

- > dans les 72 premières heures après votre accouchement,
- > dans les 96 premières heures après votre césarienne.



Qui peut en bénéficier ?

La sortie précoce s'adresse à toutes les mamans ayant eu une grossesse normale, un accouchement ou une césarienne à terme avec un bébé bien portant.



L'anticipation

Pour un suivi personnalisé, sécurisé et organisé, il est préférable d'anticiper votre sortie pendant la grossesse avec l'équipe qui vous prendra en charge.

Vous pourrez nous contacter :

> par téléphone au : **02 51 17 18 55**

> par mail : sortie.precoce.julesverne@hospigrandouest.fr

Une sage-femme de la clinique vous contactera par téléphone pour élaborer votre projet de retour précoce. Vous pouvez dès à présent, prendre contact avec une sage-femme libérale qui pourra réaliser votre suivi.

L'organisation

Si vous maintenez votre désir de sortie précoce et dans la mesure où les conditions sont favorables pour vous et votre bébé, l'équipe de la Maison de la naissance et la conseillère du PRADO* organisent avec vous les modalités du départ de la maternité et de votre suivi à domicile.



Le suivi à domicile par qui ?

Le suivi à domicile est pris en charge par la Sécurité sociale et n'entraîne pas de surcoût pour vous.

Il sera réalisé par la sage-femme libérale que vous aurez choisi.

* PRADO : Programme de Retour À Domicile.

Le suivi à domicile comment ?

La sage-femme se rend à votre domicile :

- > assure le suivi médical pour votre bébé et pour vous-même dès le lendemain de votre retour,
- > vous aide à organiser le quotidien avec votre enfant,
- > vous accompagne sur le plan médical et psychologique,
- > vous soutient dans la poursuite de votre allaitement maternel ou vous conseille pour l'alimentation de votre nourrisson,
- > peut répondre à toutes vos questions si besoin.

La maternité reste à votre disposition pour toute situation d'urgence.

Les relais

Lorsque le suivi à domicile aura pris fin, vous pouvez faire suivre votre bébé par votre médecin traitant ou un pédiatre. Il fera l'examen du huitième jour à son cabinet médical et assurera le suivi de votre enfant.

Le relais pourra se faire par le service de P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile) de votre quartier qui organise des consultations de nourrissons avec un pédiatre et une puéricultrice régulièrement.

En ce qui concerne votre suivi médical, vous avez le libre choix du praticien (médecin traitant, gynécologue ou sage-femme).

Maison de la Naissance
Maternité de la Clinique Jules Verne
2-4 route de Paris - 44300 Nantes
Tél. : 02 51 17 18 18
www.cliniquejulesverne.fr